

LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR.

Abonnements : { Un an.....\$4.00
Six mois..... 2.00
Trois mois..... 1.00

H. Beaugrand,
EDITEUR-PROPRIETAIRE

Bureaux : } Le No. 1 Cent.
22, St. Gabriel.

ADMINISTRATION.

“LA PATRIE”

Paraît tous les jours, à 4h. de l'après-midi.

Les abonnements partent du 1er et 15 de chaque mois.

Les frais de port sont à la charge de l'Éditeur propriétaire.

L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT :

Un an.....\$4.00
Six mois..... 2.00
Trois mois..... 1.00

Le numéro 1 cent.

BUREAUX DU JOURNAL :
22 & 24 RUE ST. GABRIEL
ANNONCES.

Huit cents la ligne première insertion, et trois cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUGRAND,
EDITEUR DE LA PATRIE
MONTREAL.

Montréal, 5 Mars, 1879.

COURRIER.

Nous sommes en mesure d'annoncer dès aujourd'hui que nous agrandirons dans quelques jours le format de la PATRIE.

Nous tenons à annoncer que l'abonnement à LA PATRIE est strictement payable d'avance. Le journal ne sera adressé qu'à ceux qui se seront soumis à cette règle qui est absolument invariable.

Nous désirons qu'il soit bien entendu que nous ne pouvons accepter pour publication aucune communication ne portant pas de nom responsable.

LEURS PROMESSES.

Puisque c'est le bon plaisir du gouvernement fédéral de retarder l'énoncé de sa politique de sauvetage, il faut bien le laisser... ne rien faire. Mais l'inactivité de l'administration ne pouvant justifier la nôtre, nous devons utiliser le répit forcé qu'on nous donne pour rappeler au peuple les promesses qui lui ont été faites, afin qu'au moment psychologique il n'oublie pas ce qu'il est en droit d'exiger de ceux à la garde de qui il a bénévolement confié ses intérêts les plus chers. L'excès de production aux Etats-Unis et l'excès d'importation au Canada,—deux excès qu'on n'accusera pas le libre-échange d'avoir produits—ont amené ici la crise commerciale et industrielle dont nous souffrons. La misère actuelle a légitimement son remède dans la cause qui l'a enfantée. Du moment que les marchés canadien et américain ont été engorgés de produits, les manufactures devaient nécessairement cesser leurs opérations, et ceux que la dépression avaient atteints n'avaient qu'à faire ce que nous appelons une diète industrielle aussi rigoureuse que patiente pour obtenir la guérison com-

plète des maux dont ils souffrent. Tous les esprits sains avaient compris cela. L'homéopathie en économie politique est plus qu'une chimère, c'est une hérésie. En effet, il est ridicule de vouloir sauver de la crise un pays qui souffre de la trop grande abondance de marchandises sur son marché, en adoptant une politique qui ne peut qu'encourager la production de l'industrie nationale. L'engorgement ne se guérit pas par l'engorgement. Quand un homme est trempé jusqu'aux os à la suite d'une averse il ne va pas se jeter à la rivière pour se faire sécher.

Le gros de la population qui a trop d'occupations pour s'occuper des problèmes de l'économie politique ne vit que l'effet sans deviner la cause, qui l'intriguait pourtant. Aussi, fut-il ravi lorsque les charlatans que la misère a portés au pinacle lui firent voir la source de tous ses maux dans la combinaison gouvernementale que nous avons alors à Ottawa. Il n'en fallut pas davantage pour aveugler l'électeur, qui se prononça carrément pour la protection absolue et pour la prohibition qu'on lui avait signalée comme la panacée infaillible à tous les maux endurés. Il oublia sans les pardonner les crimes administratifs des trafiquants de la fortune publique, parce que l'on s'était engagé en termes débarrassés de toute obscurité, à faire reparaître plus brillante que jamais la prospérité disparue depuis déjà si longtemps. Le moyen d'obtenir ce résultat, on le sait, c'est la “protection,” c'est-à-dire, l'imposition de droits assez élevés pour empêcher les produits des mines, de l'agriculture et de l'industrie étrangère de venir faire sur notre marché une concurrence désastreuse à nos produits similaires. La première chose, donc, que nous sommes en droit d'exiger des hommes élevés au pouvoir par la volonté du peuple, c'est l'octroi de cette “protection” pour la confection de laquelle on les a placés dans la position qu'ils occupent aujourd'hui, et la seconde, c'est que cette protection si féconde en bienfaits de toutes sortes nous donne le rétablissement promis de l'opulence nationale.

Nous tenons à rappeler ces choses au public naturellement oublieux. Les ministres ne sont que les exécuteurs de la volonté populaire. Cette volonté s'est déclarée, sans équivoque pour la “protection”. Si nous avons pu subir des atermoiements, nous ne devons pas être disposés à souffrir des faux fuyants ni à accepter des échappatoires.

Le peuple s'en tient aux promesses faites ; qu'elles s'accomplissent.

NOTES POLITIQUES.

Quel est le comble de la créulいたé ? —Croire à l'arrivée de la protection.

Quelle va être la taxe sur les tissus de coton et de laine ?

On dit que M. Blake va se présenter dans Ontario (Nord) pour remplacer M. Wheeler, ce dernier étant décidé à ne pas appeler de la décision du juge Armour.

L'association de réforme du comté de Bruce (sud) a passé des résolutions rendant hommage au mérite éminent de M. Blake, représentant de ce comté pendant onze ans, et déclarant que le trop confiance de nos amis lors de la dernière élection, a été la cause de sa défaite.

On lit dans l'«Eclair» :

Un ami de la capitale nous fait part d'une histoire amusante dans laquelle l'honorable orateur Blanchet figure comme partie principale.

L'on sait que les séances de la Chambre des Communes s'ouvrent par une prière récitée par l'orateur. L'honorable M. Blanchet, qui n'a jamais bien compris la nécessité de cette dévotion du bout des lèvres, a débuté, dans ses fonctions de président de la Chambre, par dire cette prière sans faire le signe de la croix. Ce détail a frappé un dévot à poigne, membre d'un certain cercle ou club de Québec, qui se trouvait un soir dans la galerie, et dès le lendemain, M. Langevin en fut averti. Ce dernier crut devoir prévenir aussitôt son ami l'orateur des foudres qui le menaçaient, et depuis l'honorable M. Blanchet fait le signe de la croix d'une manière irréprochable.

Du fait seul que M. Landry a demandé des informations au sujet des travaux exécutés à Matane, les journaux conservateurs prétendent, sans attendre que ces informations soient données, que M. Fiset n'a été élu à Rimouki que par la corruption la plus honteuse. Nous allons donner à nos adversaires un renseignement en possession duquel il ne sont évidemment point : M. Fiset a été élu d'abord, à cause de son immense popularité et ensuite parce qu'il avait M. Langevin pour adversaire. Dans de telles conditions il était impossible qu'il se fit battre. Sa majorité a été écrasante ; mais les travaux de Matane n'y ont été pour rien.

La confiance naïve de M. Vallée, député de Portneuf, et rédacteur du “Courrier du Canada,” étalée en style séraphique dans sa correspondance de la capitale. Écoutons :

« Nous attendons avec impatience le moment où l'importante question « Letellier sera discutée et soumise au vote de la Chambre.

« On trouve qu'il y a un peu de lenteur dans la distribution des documents.

« Y a-t-il mauvaise volonté quelque part, ou n'est-ce là l'effet que d'un retard involontaire ? Voilà ce qui commence à m'intriguer.

« Mais un fait bien certain, c'est qu'il nous faut obtenir ce que la province de Québec réclame par la voix de ses représentants.

« Un gouvernement qui oserait refuser de remplir ses promesses et ses engagements, ne doit pas attendre à l'appui du parti conservateur sorti de l'urne électorale du 17 de septembre dernier.

« La grande majorité conservatrice de la province de Québec représente un principe et non des ambitions particulières et une vaine spéculation économique. Il faudra donc lui donner satisfaction, ou renoncer à elle. Ou le gouvernement actuel

ne peut se mettre dans une position contraire à nos vues, sans jouer sa propre existence.

« Que nous fait à nous la possession du pouvoir par tels ou tels hommes, si nos plus chers intérêts sont sacrifiés ? Ceux qui ont accepté la tâche de diriger l'administration pratique, ne doivent pas oublier qu'ils sont dans cette position de confiance pour nous défendre et nous protéger, et non nous livrer à l'ennemi.

« Nos chefs ne peuvent nous reprocher de leur avoir fait une situation difficile. Ils ont été nos guides, nos inspirateurs. Nous avons été le reflet de leur pensée, qu'ils soient la réalisation de notre désir. »

Va-t-en voir s'ils viennent, Jean.

Il est absolument faux que les Hons sénateur Thibadeau et Wilfrid Laurier aient été délégués auprès du lieutenant gouverneur de Québec pour l'engager à résigner.

LE SAC DE BLE.

LECON D'ECONOMIE POLITIQUE.

Mathurin, d'ailleurs pauvre comme Job, et réduit à gagner sa vie au jour le jour, était cependant propriétaire, par je ne sais quel héritage, d'un beau lopin de terre inculte. Il souhaitait ardemment le défricher. — Hélas ! se disait-il, creuser de fossés, élever des clôtures, défoncer le sol, le débarrasser des roches et des pierres, l'ameubler, l'ensemencer, tout cela pourrait bien me donner à manger dans un an ou deux, mais non certes aujourd'hui et demain. Il m'est impossible de me livrer à la culture avant d'avoir préalablement accumulé quelques “provisions” qui me fassent subsister jusqu'à la récolte, et j'apprends par expérience que le “travail antérieur” est indispensable pour rendre vraiment productif le “travail actuel.”

Le bon Mathurin ne se borna pas à faire ces réflexions. Il prit aussi la résolution de travailler à la journée et de faire des épargnes sur son salaire, pour acheter une bêche et un sac de blé, choses sans lesquelles il faut renoncer aux plus beaux projets agricoles. Il fit si bien, il fut si actif et si sobre, qu'enfin il se vit en possession du bienheureux sac de blé. Je le porterai au moulin, dit-il, et j'aurai là de quoi vivre jusqu'à ce que mon champ se couvre d'une riche moisson.

Comme il allait partir, Jérôme vint lui emprunter son trésor.

— Si tu veux me prêter ce sac de blé, disait Jérôme, tu me rendras un grand “service,” car j'ai en vue un travail très lucratif qu'il m'est impossible d'entreprendre faute de provisions pour vivre jusqu'à ce qu'il soit terminé.

— J'étais dans le même cas, répond Mathurin, et si maintenant j'ai du pain assuré pour quelques mois, je l'ai gagné aux dépens de mes bras et de mon estomac. Sur quel principe de justice serait-il maintenant consacré à la réalisation de ton entreprise et non de l'a mienne ?

On peut penser que le marché fut long. Il se termina cependant, et voici sur quelles bases :

Premièrement, Jérôme promit de

rendre au bout de l'an un « sac de blé » de même qualité, de même poids, sans qu'il y manquât un seul grain. Cette première clause est de toute justice, disait-il, sans elle Mathurin ne “prêterait” pas, il donnerait.

Secondement, il s'obligea à livrer « cinq litres de blé en sus de l'hectolitre. »

Cette clause n'est pas moins juste que l'autre, pensait-il ; sans elle Mathurin me rendrait un service sans compensation, il s'infligerait une privation, il renoncerait à sa chère entreprise, il me mettrait à même d'accomplir la mienne, il me ferait jouir pendant un an du fruit de ses épargnes, et tout cela gratuitement. Puisqu'il ajourne ses défrichements, puisqu'il me met à même de réaliser un travail lucratif, il est bien naturel que je le fasse participer, dans une mesure quelconque, à des profits que je ne devrai qu'à son sacrifice.

De son côté, Mathurin, qui était quelque peu clerc, faisait ce raisonnement. Puisqu'en vertu de la première clause, le « sac de blé » me rentrera au bout de l'an, se disait-il, je pourrai le prêter de nouveau ; il me reviendra à la fin de la seconde année ; je le prêterai encore et ainsi de suite pendant l'éternité. Cependant je ne puis nier qu'il aura été mangé depuis longtemps. Voilà qui est bizarre que je sois éternellement propriétaire d'un « sac de blé, » bien que celui que j'ai prêté ait été détruit à jamais. Mais ceci s'explique : il sera détruit au service de Jérôme. Il mettra Jérôme en mesure de produire une « valeur » supérieure, et par conséquent Jérôme pourra me rendre un « sac de blé » ou la « valeur, » sans éprouver aucun dommage ; au contraire. Et quant à moi, cette valeur doit être ma propriété tant que je ne la détruirai pas à mon usage ; si je m'en étais servi pour défricher ma terre, je l'aurais bien retrouvée sous forme de belle moisson. Au lieu de cela, je la prête, je dois la retrouver sous forme de restitution.

Je tire de la seconde clause un autre enseignement. Au bout de l'an, il me rentrera cinq litres de blé en sus des cent litres que je viens de prêter. Si donc je continuai à travailler à la journée, et à épargner sur mon salaire, comme j'ai fait, dans quelque temps, je pourrais prêter deux sacs de blé, puis trois, puis quatre, et lorsque j'en aurais placé un assez grand nombre pour pouvoir vivre sur la somme de ces rétributions de cinq litres afférentes à chacun d'eux, il me serait permis de prendre sur mes vieux jours un peu de repos. Mais qu'il en soit, ne vivrais-je pas aux dépens d'autrui ? Non, certes, puisqu'il vient d'être reconnu qu'en prêtant je rends “service,” je perfectionne le travail de mes emprunteurs, et ne prélève qu'une faible partie de cet « excédant » de production dû à mon prêt et mes épargnes. C'est une chose merveilleuse que l'homme puisse ainsi réaliser un « service » qui ne nuit à personne et ne saurait être jaloux sans injustice.

(Extrait de F. BASTIAT.)

— Les étudiants en droit du Collège McGill ont l'intention de donner leur dîner annuel le 17 courant, après les examens.

Bulletin Telegraphique.

FRANCE.

On dit que Gambetta a été élu Président de la Chambre à la condition qu'il ne refuserait pas de former un Cabinet, si le ministère Waddington venait à être renversé. Dans ce cas il serait Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères.

Une forte majorité de la commission nommée pour faire une enquête sur les affaires du 16 mai se montre très-disposée à demander la mise en accusation du ministère.

Les ministres Waddington et Leroyer ont eu une entrevue avec les membres de cette commission et se sont déclarés contre la mise en accusation, à cause de la surexcitation qui existe dans le pays.

SUISSE.

La petite vérole, la fièvre typhoïde et plusieurs autres maladies contagieuses font des ravages alarmants dans ce pays. Les autorités ont nommé une commission qui devra prendre des mesures pour combattre le fléau.

La dernière tempête a causé des dommages pour la valeur de quatre millions de francs dans le canton de Vaud. Dans le seul district de Lausanne 400,000 arbres ont été abattus et mis en pièces.

ESPAGNE.

Le roi Alphonse à qui le général Campos a soumis le plan de réformes qu'il veut mettre en opération à Cuba, s'est montré satisfait du projet et l'a approuvé. Plusieurs des ministres qui ont des intérêts personnels à Cuba ont refusé leur approbation et c'est ce qui a été cause de la résignation du ministère.

On croit que les ministres actuels des finances, de l'Intérieur et de la Justice feront partie du nouveau ministère et conserveront les mêmes portefeuilles.

RUSSIE.

Des agents de police ont fait une descente dans la maison d'un nommé Krieff socialiste et ont confisqué du matériel d'imprimerie, des sceaux contrefaits de plusieurs départements publics, des pamphlets et une quantité de revolvers et poignards.

TURQUIE.

Une dépêche de Tirnova dit que sans aucun doute l'occupation de la Bulgarie par la Russie sera prolongée de six mois.

AUTRICHE.

La rivière Theisz a débordé et a inondé une étendue immense de terrain. Plusieurs villes sont en grand danger. Les troupes ont construit des radeaux et se portent au secours des inondés.

Affaires municipales.

COMITE DES PRESIDENTS.

Ce comité s'est réuni hier après-midi sous la présidence de l'échevin Nelson. Etaient présents, les échevins Holland, généreux, Laurent, Grenier et Donovan, l'avocat, le trésorier et le greffier de la cité.

Le président dit que le trésorier de la cité avait en vue un projet propre à faciliter le paiement des sommes dues à la corporation pour arrérages de cotisation. Il demande à M. Black d'exposer son projet.

M. Black dit que pour faire rentrer dans le coffre les sommes dues à la corporation et en même temps pour ne pas sévir rigoureusement contre les propriétaires dans un moment où la dépression est si grande, surtout parmi la classe pauvre des propriétaires qui se compose principalement de

commerçants, ouvriers et journaliers sans emploi, il va soumettre un plan qui aura l'effet avantageux : 1o de remettre à la ville, sans aucune dépense, des sommes qu'il lui faudrait autrement collecter à grands frais; 2o d'accorder aux propriétaires un délai suffisant pour le paiement de leurs arrérages.

Voici le plan de M. Black. Il consiste à demander à la Législature un nouveau délai pour permettre à la corporation de payer ses taxes, sans quoi, il ne serait pas prudent, dans l'intérêt de la ville, d'accorder aux propriétaires un délai plus prolongé pour le règlement de leurs arrérages.

Ceci accordé, la corporation pourra s'entendre avec ses débiteurs pour qu'ils s'acquittent de leur dette par paiements à terme.

Il faudra aussi obtenir le droit de faire des bonds à 5 p. cent d'intérêt, payables tous les semestres et ayant cours pour cinq ans. Ces bonds seront retirés à la collection des arrérages et afin qu'ils soient à la portée de toutes les classes on les fera de \$10 en augmentant. Si ce projet est adopté, des détails seront donnés plus tard.

Dans la discussion qui suit cet exposé une partie des membres du comité se prononce en faveur du projet et une autre veut que l'on adopte le plan de la municipalité d'Hoehelaga.

Sur motion il est décidé de soumettre la question au conseil de ville. Les échevins Généreux et Laurent votent dans la négative et les échevins Holland, Donovan et le président dans l'affirmative. L'échevin Grenier était absent dans le moment.

L'éch. Laurent propose alors des amendements qui seront mis en discussion à la prochaine réunion du comité.

PARLEMENT FEDERAL.

SENAT.

Ottawa, 4.

Le président prend le fauteuil à 3 heures.

Lecture est faite de plusieurs pétitions et rapports de comités.

L'hon M Power demande si c'est l'intention du gouvernement de transférer le bureau principal et les ateliers du chemin de fer intercolonial de Moncton à Halifax.

L'hon M Campbell—Ce n'est pas l'intention du gouvernement.

L'hon M Macdonald demande copie de toutes correspondances au sujet du transfert du bureau du chemin de fer de Victoria à New-Westminster.—Adopté.

Aussi, copies de toutes soumissions pour le transport de lisses d'acier de l'île de Vancouver à la rivière Fraser.

Après quelques observations de M Cornwall, la motion est adoptée.

Et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 4.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Après les affaires de routine, M Macdonald (Pictou) donne avis qu'il proposera la formation d'un comité de treize membres chargé de s'enquérir du fonctionnement de la loi de faillite, avec un pouvoir de faire rapport en présentant des bills à ce sujet ou autrement.

M Robinson propose que la période fixée pour recevoir les bills privés soit prolongée d'une semaine, conformément à la recommandation du Comité des ordres permanents.—Adopté.

M Girouard (J Cartier) présente un bill pour abolir l'Acte de faillite de 1875 et lui substituer une autre mesure.

Le bill est lu une première fois.

M Ryan (Montréal) présente un bill pour constituer légalement la "Com-

pagne d'imprimerie de la Gazette." Ce bill est lu une première fois.

La Chambre se forme en comité général pour examiner des résolutions relatives à la police à cheval du Nord-Ouest.—M. McCarthy au fauteuil.

Les résolutions sont rapportés et lues une seconde fois; puis la Chambre se forme en comité général pour examiner le bill.

Les diverses clauses sont discutées. Après des pourparlers au sujet de l'opportunité d'employer des éclaireurs, le comité rapporte progrès et demande à siéger demain.

Le bill de M. Bourassa pour amender l'Acte de faillite de 1875 et les Actes qui l'amendent, est lu une seconde fois.

Le bill de M. McCarthy pour établir de meilleures dispositions pour le jugement des élections contestées des membres de la Chambre des Communes, et pour amender et refondre les Actes à ce sujet, est lu une seconde fois.

M. Fleming demande un état du nombre des personnes employées au 31 décembre dernier, sur chacun des chemins de fer fédéraux, et des accidents arrivés sur ces chemins de fer pendant l'année 1878.—Adopté.

M. MacKenzie demande si le rapport annuel des chemins de fer du gouvernement est prêt ou le sera bientôt.

M Tupper—On achève de préparer ce rapport.

M Hay demande copies des ordres en conseil en vertu desquels l'ancien maître-de-poste de Toronto a été mis à la retraite.

En proposant cette motion M Hay dit que M Leshe est encore très-capable de remplir sa charge. Il y a là un abus.

M Mackenzie propose que l'on ajoute à la motion les mots suivants: "Et copies de toutes correspondances et ordres en conseil relatifs à la nomination de M Patteson à cette charge."

M Hay n'objecte pas à l'amendement et se plaint aussi de ce qu'on ait nommé un M. Spry assistant-inspecteur des postes à Toronto.

M. MacKenzie défend cette dernière nomination.

M. Langevin—Je n'ai pas la moindre objection à la production de tous ces documents. M. Leslie a été dans l'emploi du gouvernement pendant plus de trente ans et dépasse 65 ans d'âge. Il a souscrit au fonds de retraite pendant nombre d'années et il a plein droit à sa retraite.

M. Holton—Mais l'a-t-il demandé?

M. Langevin—Certainement.

M. MacKenzie—Mais l'a-t-on invité à la demander, cette retraite? (Cris de: "A l'ordre!")

M. Langevin—Je répète que M. Leslie a demandé sa retraite, et le gouvernement actuel a agi en cela avec autant de bienveillance que l'ancien gouvernement lorsqu'il a mis à la retraite MM. Meredith, Langton et le maître-de-poste de St. Jean, N.-B., qui avaient encore, légalement, plusieurs années de service à faire.

L'hon. M. Huntington—Quand j'étais maître-général des postes, je n'ai jamais eu connaissance que M. Leslie désirât prendre sa retraite. Je crois que le gouvernement a pensionné ce monsieur uniquement pour faire place à un partisan qui n'avait aucun droit à cette charge.

M. Tupper—Cette question est importante et je recommanderai la nomination d'un comité composé de membres des deux côtés de la Chambre pour examiner les cas de mises à la retraite qui ont eu lieu en vertu de l'Acte des pensions et faire rapport à la Chambre.

Après une discussion assez vive entre M Mackenzie, Sir John, le Dr Tupper, M Boulbee et Mills, M Cartwright se déclare également en faveur d'une enquête et la motion est adoptée.

M Holton—Je désirerais que l'hon représentant de Bagot (M Mousseau) informe la Chambre quand il compte discuter sa motion, dont avis se trouve sur les ordres du jour? (Affaire du Lt-gouverneur de Québec.)

M Mousseau—Mardi prochain.

Après la présentation de motions par MM DeCosmos, MacDonald, (King's), Granbois et Vallée.

M Cartwright demande si, en l'absence de l'hon ministr des finances,

l'hon chef du gouvernement pourrait informer la Chambre du jour où le budget sera présenté.

Sir John—L'hon ministre des finances sera à son siège demain et pourra répondre à cette question.

La Chambre s'ajourne à 6 hrs. 10m.

AVIS DE MOTIONS.

M Valin—Copies des soumissions reçues pour la construction du vapeur "Northern Light."

M Caron—Etat des soumissions reçues pour les sections 13, 14, 15 et 26 du chemin de fer canadien du Pacifique. Montants payés pour les travaux exécutés. Aussi correspondance et instructions relatives à des changements dans la construction de ces travaux.

—On demande des porteurs pour LA PATRIE au village St. Jean-Baptiste et au village de Ste. Cunégonde.

—Entre minuit et une heure ce matin un des murs en briques de l'étable de M. H. Massicotte, épicière, coin des rues des Allemands et Mignonne, s'est écroulé.

—Vers 11.20 hrs., hier soir, une alarme sonnée de la boîte 86 rue Wellington appela la brigade du feu pour éteindre un incendie qui venait de se déclarer dans le bureau des agents du Grand Tronc à la traverse de la Pointe St. Charles. Deux malheureux employés, nommés respectivement Robert Rodgers, âgé de 32 ans et James Fagan, commis, 61 ans, n'ont pas eu le temps de se sauver et ont péri étouffés par la fumée. Les pompiers retrouvèrent de suite les cadavres et les Drs Rodgers et Barnes mandés aussitôt n'ont pu que constater la mort des deux infortunés. Le coroner a été notifié.

IMPORTATION NOUVELLE. — Nous avons reçu 733 caisses de nouveaux chapeaux pour le printemps que nous vendrons à très-bas prix. Ainsi les acheteurs feront bien de visiter le grand magasin du bon marché de Champagne & Cie., no. 618 rue Ste. Catherine, à l'enseigne du Bufalo.

—M. Alfred Bouthillier qui est mort subitement hier matin au marché Bonsecours, était commerçant de volailles et venait d'entrer dans l'auberge de Gadbois en face du marché quand il expira. Le défunt demeurait sur la rue Visitation, était marié et père de deux enfants en bas âge. Il semblait doué d'une forte constitution et n'était âgé que de 36 ans.

—Un cheval appartenant à James Kenally s'est brisé une jambe lundi soir au coin des rues Mignonne et St. Hubert. Le constable Adams se vit dans la nécessité d'abattre le pauvre animal.

ELEXIR D'ANANAS. L'anacéone, li-queur de dessert hygiénique et rafraîchis- sante fabriquée par D. Dulin, distillateur à Bordeaux et à vendre par Riendeau & Racine, au Sazerac, 299 rue Notre-Dame. —1 m.

—Mathew Tempery, vieillard âgé de 64 ans, résidant au No. 26, rue Gain, est tombé à la porte de l'église Ste. Brigitte, hier matin et s'est fracturée une jambe. La police l'a transporté à sa demeure.

—La cause de O'Reilly, le charretier qui a renversé une femme sur la rue St. Jacques, a été remise à jeudi, 13 courant, parce que la malheureuse femme est encore retenue au lit par ses blessures et ne peut pas en conséquence comparaitre.

—Lundi, un M. McNevill a trouvé une boîte contenant une main de femme sur la rue Dorchester et l'a apportée à la station de police de la rue des Jurés. Le coroner Jones après avoir examiné ce membre humain a ordonné de le transporter à la morgue où on le conservera pour l'enterrer au printemps. On suppose que cette boîte a été perdue par un étudiant en médecine.

EUREKA, fleur de fine champagne, la plus hygiénique et la plus digestive des liqueurs préparées par J. Flton né et J. Nouvelle, à Bordeaux, France, et à vendre par Riendeau & Racine, au Sazerac, 299, rue Notre-Dame.—1 m

—L'ex-maire Beaudry s'est rendu hier après-midi dans son bureau à l'hôtel-de-ville et en a enlevé les papiers qui lui appartenaient. Il se fit alors donner le montant de son salaire pour le dernier trimestre et après avoir serré la main aux employés qu'il rencontra, entra autres M. Robb auditeur de la cité, il se retira. On a aussitôt transporté les meubles du bureau de l'ex-maire dans l'appartement que l'on avait d'abord désigné pour être le bureau du Maire

—Le chef de police Penton est dangereusement malade et n'était pas à son poste hier et aujourd'hui.

—Moses Teish et Leo Nelmer, marchands de la rue Craig ont fait parlé d'eux depuis quelque temps, beaucoup plus qu'ils ne l'auraient désiré peut-être. La police après avoir découvert que ces messieurs avaient acheté à plusieurs reprises des marchandises qu'ils savaient avoir été volées dans différents magasins de la ville, vient de trouver dans leur magasin une machine à coudre évaluée à \$30, qui a été enlevée de la maison de M. Alphonse Seers, rue St. Joseph, il y a environ six semaines. La machine a été réclamée par le propriétaire.

—M. Sternberg, chapelier de la rue Bonaventure, a été la victime d'un vol assez considérable, il y a quinze jours. Lundi il reçut information qu'une grande quantité de chapeaux avaient été placés dans une maison de pension à Cornwall. La police se rendit au lieu indiqué et trouva les chapeaux, avec un certain nombre de paires de chaussures de dames. Toutes ces marchandises avaient évidemment été volées à Montréal et ont dû avoir été expédiées à Cornwall par les agents des voleurs.

Jeudi prochain, 6 Mars, les jeunes aveugles de l'Asile Nazareth, donneront leur concert annuel, dans la magnifique Salle de l'Académie Commerciale Catholique. Encore une occasion de faire une bonne œuvre que ne négligeront pas nos amis, si nombreux et si dévoués de l'Institution des jeunes aveugles. La soirée sera pleine d'exercices intéressants et aussi dignes que possible de nos bienfaiteurs.

Lecture par M. l'abbé Marineau, prêtre du Séminaire S. Sulpice. Portes ouvertes à 7 heures P. M., billets d'admission à vendre à la porte de la salle. —3f.

—Hier matin, une jeune fille de 21 ans, nommée Rachel Cruikshanks, native de Trenton, Ont., et demeurant avec une de ses sœurs au No. 33, carré Chaiboillez, s'est suicidée en absorbant une forte dose de vert de Paris. A une heure avancée de la matinée, sa sœur remarquant qu'elle retardait à venir prendre son déjeuner, se rendit dans sa chambre et la trouva étendue morte sur son lit. Elle semblait avoir vomi une partie du poison après l'avoir avalé. Elle a laissé sur sa table une lettre dans laquelle elle déclare qu'un jeune homme l'a séduite en lui promettant de l'épouser. Elle fait des reproches amers à l'infâme qui l'a trahie. Le père de cette jeune fille est, paraît-il, très riche et demeure à Trenton. On lui a annoncé la triste nouvelle par le télégraphe et il est arrivé aujourd'hui.

—Le montant des recettes de la douane pour le mois de février s'élève à \$773,286. Pour le même mois l'an dernier elles ont été de \$335,622, soit une augmentation de \$437,664 cette année.

—Un homme de cette ville, nommé Gauthier a été tué samedi soir par un train du chemin de fer du Nord. L'accident est arrivé sur le pont près de Ste. Thérèse; le malheureux eut les deux jambes écrasées et mourut quelques heures après l'accident.

—M. Worthington, propriétaire de l'hôtel Windsor se propose de donner une coupe d'argent de la valeur de \$50 au meilleur coureur à la raquette du Canada. La course aura lieu dans quinze jours sur le terrain du Club et le trajet à parcourir sera d'un mille. La seule condition importante est qu'il faudra gagner la coupe deux fois pour en devenir propriétaire. Celui qui la gagnera cette année et la perdra l'an pro-

chain aura une médaille d'or certifiant qu'il a remporté la coupe pour une année.

NE LISEZ PAS CECL. — Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez RUBENSTEIN, 537 rue Craig pour vos Chaussures, Caoutchoucs, etc. Vous ne regretterez pas de venir voir les marchés que l'on vous offre. Le No. est 537 rue Craig.

—Louis Anderson, commerçant de la rue St. Urbain a été arrêté, sur la demande de Leo Harmburger, marchand pour avoir volé cinq douzaines de mouchoirs, évalués à \$5 la douzaine dont il était le gardien. Il a été admis à caution.

—On a posé de nouveaux barreaux de fer aux croisées des cellules du palais de justice afin de prévenir toute nouvelle tentative d'évasion. On a aussi fortifié les caves où sont placées les marchandises recouvrées par la police, en attendant le procès des prisonniers.

—Nous regrettons d'apprendre la mort de madame Fournier épouse de l'hon. juge Fournier de la Cour Suprême. Madame Fournier souffrait depuis quelques mois d'une bronchite et mourut hier matin. Nos plus sincères condoléances à la famille de la regrettée défunte.

—Il ne faut pas oublier que le format de LA PATRIE sera agrandi dans quelques jours. Que nos amis soient assez bons pour prendre patience et nous promettons de leur donner toute la satisfaction désirable sous ce rapport. LA PATRIE fondée pour remplacer le "National" comme organe du parti libéral dans le district de Montréal sera digne, nous l'espérons du moins, de la tâche qu'elle s'est imposée.

—Avez-vous commencé la lecture de notre feuilleton SUZANNE NORMIS? Tous nos lecteurs nous en font des compliments.

Tribunaux.

RECORDER.

Onze prisonniers ont comparu ce matin devant Son Honneur le Recorder.

George Bernard, 33 ans, journalier, ivresse et perturbation de l'ordre rue Parker, \$2.50 ou 15 jours.

Rose Ann McCrea, 40 ans, trouvé ivre sur la rue St. Joseph, 15 jours.

Xavier Rochon, 41 ans, menuisier, trouvé ivre sur la rue St. Martin, 15 jours.

Dominick Enlow, 19 ans, cocher, Charles Crane, 17 ans, peintre, Peter Smith, 18 ans, fabricant de cigares, James Michael, 19 ans, comptable et Lawrence Quinlan, 30 ans, garde-magasin, tous accusés de vagabondage sont remis en liberté après une sévère réprimande.

Martin Kane, 60 ans, gardien, ivresse et résistance à la police \$1.50 ou 10 jours.

Son Honneur s'occupe ensuite des causes suivantes :

Alphonse Derome comparait sous accusation de batterie, il plaide non-coupable et est condamné à \$2.50 et les frais ou 15 jours de prison.

Marie Chartrand, épouse de Joseph Lauzon, même délit, plaide non coupable et est condamnée à \$10 et les frais ou 2 mois.

DECES.

En cette ville, le 3 du courant, Joseph Auguste Théophile, enfant de M. Auguste Forget, âgé de 5 ans, 4 mois et 10 jours.

Les funérailles auront lieu demain matin, jeudi, le convoi funèbre partira de la demeure de son père 226 rue Beaudry à 8 1/2 heures A.M. précises pour se rendre au lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A Longueuil, le 4 mars courant, Jean-Bte. Lucien, enfant de Théo. Bertrand, Eer., avocat, à l'âge de 2 ans et 8 mois.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence de son père No. 37, Chemin

de Chambly, à 1 heure P. M., pour se rendre à l'Eglise de Longueuil et de là au Cimetière de la Côte des Neiges.

Entrechats.

Mme X... modiste de grande renommée, nourrit fort mal ses ouvrières.

C'est assez l'usage.

Il y a quelques jours, au déjeuner, l'asse enfin de la portion congrue à laquelle elle se voyait réduite, une des jeunes filles s'écria tout-à-coup :

—Madame, je crois que bientôt je ne pourrai plus travailler, je perds la vue.

—Ce n'est, je pense, fit la maîtresse, qu'une légère indisposition, car votre travail ne va pas mal.

—Oui, mais je n'aperçois presque plus la viande dans les assiettes.

Mme X... comprit l'allusion, et, le lendemain, elle fit servir à ses demoiselles des tranches de viande plus larges, mais excessivement minces.

—Quel bonheur! exclama la spirituelle jeune fille, la vue m'est revenue, je vois même mieux que jamais.

—Et qu'est-ce qui vous fait croire cela, mademoiselle? interrogea Mme X.

—Aujourd'hui je vois l'assiette à travers la viande.

Province de Québec, District de Montréal, No. 249, Cour de Circuit, Montréal, James Scanlan, Demandeur, vs. Robert Robinson, Défendeur. Il sera vendu par autorité de Justice, par Encan Public et par suite de saisie, exécution le 14ième jour du mois de Mars 1879, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du Défendeur en cette cause, rue des Jurés No. 42, en la Cité de Montréal, tous ses biens meubles et effets, saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en meubles de ménage, etc., etc. Qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.

M. E. MERCIER, H. C. S.

Province de Québec, District de Montréal, No. 7288, Cour de Circuit, Montréal, The Canadian Mutual Fire Insurance Company, Demanderesse, vs. Dame Caroline Bousquet et vir. Défenderesse. Il sera vendu par autorité de Justice, par Encan Public et par suite de saisie exécution le 14ième jour du mois de Mars 1879, à deux heures de l'après-midi, au domicile de la Défenderesse en cette cause, rue Ontario, No. 342, en la Cité de Montréal, tous ses biens meubles et effets, saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en meubles de ménage. Qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.

M. E. MERCIER, H. C. S.

R. & L. LAFLAMME
AVOCATS
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42
MONTREAL.

TEMPS DUR.
On vend le " Courrier français " à 10 CENTS
cette semaine chez FISHER, bureau de timbres postes, 125 rue St. François-Xavier.

Adelard P. Forget B.C.L.
AVOCAT
No. 33 Rue St. Vincent No. 33
MONTREAL.

Christin et Globensky
AVOCATS
60 Place Jacques-Cartier 60
MONTREAL
A. CHRISTIN. A. P. GLOBENSKY.

BEAUSOLEIL & KENT
Syndics officiels et comptables
No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55
C. BEAUSOLEIL A. L. KENT
Syndic officiel. Comptable.

Husme Lanctot, B. C. L.
AVOCAT,
No. 33, Rue St. Jacques, No. 33,
Montréal.
Bureau du soir :
263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

AUX JOURNAUX.
Nous serons particulièrement reconnaissants envers tous nos confrères qui voudront bien nous inscrire immédiatement sur la liste de leurs échanges.

AU GRAND VATEL
M. DUPERROUZEL
CAFÉ RESTAURANT

Specialité de Café français, de vins Français et Allemands et de fines liqueurs françaises.

Salon particulier pour Messieurs. Journaux parisiens et Canadiens. On se charge des commandes des diners de société.

N. B. L'établissement est ouvert tous les soirs jusqu'à minuit.

LA QUESTION DU JOUR.

M. Ernest Tremblay, ci-devant du "National" et maintenant rédacteur de LA PATRIE, a encore à la disposition du public quelques copies du pamphlet intitulé : LA QUESTION DU JOUR qu'il a publié pour démontrer que le gouvernement fédéral ne peut pas révoquer le lieutenant gouverneur de Québec. Le prix de la copie est de

15 cents,

plus trois cents pour couvrir les frais d'envoi.

S'adresser au No. 24 rue St Gabriel.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION
METROPOLITAINE.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de cette Société, pour la réception du rapport annuel, l'élection des directeurs, le tirage de la 232ième appropriation de la première émission et de la 164ième appropriation de la première émission et toute autre affaire qui y sera soumise, sera tenu Lundi, le 10 Mars prochain, à 8 heures P.M., dans les salles de l'Institut Canadien, No. 111, rue Notre-Dame.

ALF. BRUNET, Sec.-Trésorier.

Montréal, 1er Mars 1879

LIBRAIRIE
IMPRIMERIE ET RELIURE.

LIBRAIRIE
Payette & Bourgeault,
NO. 250 RUE ST. PAUL,
MONTREAL.

LIVRES DE PIÉTÉ.

- "Anges Conducteur," différentes reliures, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. et \$1.00
- "Formulaires de Prières," différentes reliures 50, 75, \$1.00, 1.25, 1.50, etc.
- "Manuel Complet," par Goffiné, reliure anglaise, 731 pages in-18, contenant outre la matière d'un paroissien, une explication du texte, des Epîtres et Evangiles, et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques, distribuées suivant leur rapport avec l'Evangile du jour. Prix, \$1.00.
- "Imitations de Jésus-Christ," de toute reliure, de 25, 30, 40, 50, 75 cts. et \$1.00.
- "Journées du Chrétien," de toute reliure, 25, 30, 40, 50, 60 75 cts.
- "Manuel de Piété" à l'usage des élèves du Sacré-Cœur, in 18, 804 pages, tranche marbrée \$1.00, dorée \$1.25.
- "Miroir des Ames," in-12, 142 pages avec gravures, 60 cts.
- "Paroissiens" de toute sorte de 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 60, 75, 90, \$1.00, 1.25, 1.50, etc.
- "Recueil de Prières," par Mme la Comtesse Flavigny, de 50 cts à \$1.00.
- "Visites au St. Sacrement et à la Ste. Vierge," par S. Alphonse de Liguori, in-32, tranche marbrée 40 cts., dorée 60 cts.

Ces volumes seront expédiés par la malle franc-de-port, sur réception du montant. Aussi un assortiment complet de livres pour école, cartes à jouer, articles religieux, bon choix de littérature, etc, etc.

LIBRAIRIE
Payette & Bourgeault,
250 Rue St. Paul,
Vis-à-vis la rue St. Vincent, Montréal

Lajoie, Perrault & Seath
Syndics officiels pour la ville et le district de Montréal.

BUREAUX: 64 & 66 Rue St. Jacques
Montréal.

L. JOS. LAJOIE, Syndic pour Montréal,
C. O. PERRAULT Syndic pour le District de Montréal.
D. SEATH, Commissaire C.S., et comptable.

Chemin de Fer Q.M.O. et O.

AVIS

est par le présent donné que le gouvernement de Québec s'adressera au Parlement du Canada, durant la présente session, afin d'être revêtu de tous les droits et pouvoirs possédés par la compagnie de chemin de fer Montréal, Ottawa et Occidental relativement à la construction d'un pont sur la rivière Ottawa à ou près de la cité d'Ottawa, et d'être autorisé à obtenir et posséder dans la province d'Ontario les terrains nécessaires aux fins du système de chemins de fer de la province de Québec.

CHAS. MEUNIER

Epiceries, Vins et Liqueurs
En Gros et en Détail

AU NO. 35

Coin des Rues St. Dominique
et Vitré, Montréal.

Dans les prémisses adjoignant cette Epicerie, se trouve un ETAL PRIVE DE BOUCHER où l'on trouvera toujours au plus bas prix les meilleures qualités de Viandes, Poisson, Légumes, etc., enfin tout ce que l'on peut désirer sur un marché public.

HOTEL DU CANADA

Rue St. Gabriel

Montreal



Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphe, Buvette.

PRIX :

DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR,
AIME BELIVEAU,
Propriétaire.

N.B.—On invite spécialement nos compatriotes des Etats Unis à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.

Portraits à l'huile, au crayon et à l'aquarelle. Depuis le portrait en miniature jusqu'au portrait grandeur naturelle. On fait les portraits d'une manière irréprochable et l'on copie les vieux portraits avec la plus grande exactitude.

ARCHAMBAULT

Artiste Photographe
300 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, en noyer noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on se fera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

PAPIERRIGOLLOT

OU MOUTARDE EN FEUILLE
POUR SINAPISMES

MEDAILLE DE BRONZE

Medaille d'Argent.

Paris, 1855 Havre, 1863
1868 MEDAILLE D'OR 1873
Lyon, 1872.

Cette nouvelle forme de sinapisme, propre, commode, d'une action toujours certaine, a été adoptée par les hôpitaux de Paris, par le ministère de la guerre, dans le service des ambulances et hôpitaux militaires, et après dix mois d'expériences en mer, par le conseil de santé de la marine française.

A Pétranger, le Papier Rigolot a également fait son chemin; l'amirauté anglaise en a prescrit l'usage à bord des navires de l'Etat, plusieurs hôpitaux civils de Londres l'ont adopté à l'exclusion de tous les autres; les hôpitaux de Vienne (Autriche) ont adopté ceux de Londres, enfin l'hôpital général de Constantinople a suivi l'exemple des hôpitaux que nous venons d'énumérer.

Ces faits sont une démonstration irrécusable des qualités de ce nouveau produit.

Se méfier des contrefaçons et exiger la signature :

F. RIGOLLOT

Paris—24, Avenue Victoria— Paris
et dans toutes les pharmacies.

Departement des Terres de la Couronne.

Québec, 23 Janvier 1879.

AVIS est par les présentes donné qu'il a plu à Son Excellence le Lieut nant-Gouverneur, par un Ordre en Conseil, en date du 20 Janvier, d'ajouter la clause suivante aux règlements touchant la coupe du bois :

Il est strictement défendu à toute personne, hormis qu'elle ait obtenu une autorisation spéciale à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne ou de ses agents, de s'établir ou d'abattre du bois sur des lots dans des territoires non arpentés, ou sur des terres arpentées qui n'ont pas encore été offertes en vente, ou d'abattre du bois marchand sur icelles terres situées dans les limites de cette province, et formant partie des limites pour lesquelles des licences pour la coupe du bois ont été accordées; le dit bois étant la propriété exclusive des porteurs des dites licences qui ont le droit exclusif d'intenter des poursuites contre toute personne ou personnes qui enfreindront cet ordre.

F. LANGELIER,

Commissaire des Terres de la Couronne.



Chemin de Fer du Gouvernement.

DIVISION OUEST.

CHEMIN DE FER Q.M.O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le et après LUNDI le 10 février les trains laisseront le dépôt d'Hochelega comme suit :
Train express pour Hull à 9.30 A.M. et 5.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M.
Train express de Hull à 9.10 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 hrs. P.M. et 9.00 hrs. P.M.
Train de St. Jérôme laissera la gare d'Hochelega à 5.30 P.M.
Le train de St. Jérôme à 7 A.M.
Les trains laissent la station du Mile-End 10 minutes plus tard.
Bureau général: 13 Place d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN,
Agents des billets.

Bureau: au-dessus du Mechanic's Hall et 158 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.

CHS. A. SCOTT,
Surintendant.

C. A. STARK,
Agens général du fret et des passagers.

Chemin de fer Q.M.O. et O.

DIVISION EST.

A compter de LUNDI 17 Février
Les trains circuleront sur cette division comme suit :
Départ d'Hochelega. Arrivée à Québec.
Train express: 3 hrs. p.m. 10.10 hrs. p.m.
" mixte: 7.10 a.m. 5.50 hrs. p.m.

RETOUR.

Départ de Québec. Arrivée à Montréal.
Train express: 12.00 p.m. 7.30 hrs. p.m.
" mixte: 6.15 p.m. 10.30 hrs. a.m.

Les convois partiront de la gare du Mile-End dix minutes après leur départ d'Hochelega.

Billets en vente aux bureaux de MM. Starnes, Leve & Alden, No. 202 rue St. Jacques, au No. 158 rue Notre-Dame et aux gares d'Hochelega et du Mile-End.

J. T. PRINCE,
Agent proposé au transport des passagers.

Chemin de fer Q.M.O. et O.

AVIS.

Service regulier.—Vitesse et securite.
De Montreal à Ottawa en quatre heures.—Rafraichissements à Calumet.

Vu les nombreuses plaintes du public voyageur concernant le changement des heures du départ des trains sur la division ouest de cette LIGNE COURTE ET POPULAIRE et pour le service plus régulier des malles, il a été décidé de

Reprendre les anciennes heures de départ et d'arrivée.

Les trains express et de la malle laisseront Hochelega pour Hull à 9.30 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à 2.00 et 9.15 P.M., et 4.45 P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 et 9.00 hrs. P.M.

Un train spécial laissera Hochelega pour Ottawa à 6.30 hrs. P.M. et rencontrera à la jonction de St. Martin le train express de Québec arrivant à Hull à 11.00 P.M. Ce train laissera Hull à 11.30 A.M. et rencontrera à la jonction le train de Québec qui arrivera à Québec à 10.10 P.M.

C. A. SCOTT,
Surintendant général.

JODOIN & CIE.,

Manufacturiers de
POELLES, PELLES, ETC.
Bureau et magasin
No. 300 RUE ST. PAUL, MONTREAL.
Succursale
No. 14 RUE ST.

FEUILLETON de la "PATRIE."

SUZANNE NORMIS

ROMAN D'UN PERE.

V

Suite.

En effet, comme nous passions sur le boulevard des Italiens, Suzanne me tira par la main et me dit:

—Père, je suis fatiguée, porte ma poupée.

Je regardai ma fille: ses yeux railleurs m'annonçaient que le moment de la lutte était venu. Je lui répondis tranquillement:

—Tu sais que tu dois la porter toi-même jusqu'à la maison.

Suzanne se remit en marche sans répondre. Deux minutes après, elle réitéra sa demande, et je réitérai ma réponse. Elle s'était remise à marcher en silence, et je m'applaudissais du succès de ma fermeté lorsque tout à coup mon jeune démon s'arrêta, se campe fermement sur ses deux petites jambes, et d'une voix claire comme le cristal:

—Papa, dit-elle, je veux que tu me portes ma poupée.

Au son de cette voix vibrante, deux ou trois passants s'étaient retournés; j'étais fort embarrassé, et certes, si j'avais pu me tirer de là par un sacrifice d'argent, j'aurais probablement écorné sans regret ma fortune. Mais nul secours n'était possible. Je pris donc ma fille par la main et je voulus presser le pas. Elle se laissa tomber sur l'asphalte, s'assit résolument par terre, mit sa poupée devant elle et me cria, de cette même voix perçante:

—Je ne marcherai pas!

Un murmure peu flatteur s'éleva du cercle qui grossissait autour de nous; les uns prenaient parti pour moi, d'autres pour l'enfant, et je courais risque d'être invectivé par quelque gamin si la scène se prolongeait un instant de plus. J'appelai toute ma raison à moi, j'enlevai la petite fille dans mes bras, tout en ayant soin de laisser la poupée à terre, et je sautai dans une calèche qui passait.

—Votre poupée, m'sieu! cria un gamin, en lançant dans la calèche la poupée qu'il tenait par une jambe.

Suzanne, très-saisie, voulait reprendre son jouet; je le lui enlevai et je le rejetai sur le macadam, où il fut broyé à l'instant par une voiture.

—Ma fille! s'écria Suzanne qui fondit en larmes.

—Tu n'as pas voulu la porter, lui dis-je d'un ton sévère, et tu savais que je ne la porterais pas.

Suzanne détourna la tête et se mit à dévorer ses sanglots. Elle me bondait; je ne pouvais apercevoir son petit visage sillonné de larmes, mais je sentais de temps en temps le frémissement de son vêtement contre le

mien. Mon cœur saignait;—jamais elle ne m'avait bondé. En voulant briser sa résistance, avais-je perdu le cœur de mon enfant?

Cependant, en dedans de moi-même, il me semblait avoir bien fait; nous rentrâmes à la maison, toujours silencieux. Je la descendis de voiture. Au lieu de m'embrasser, comme elle le faisait toujours pendant ce rapide passage dans mes bras, elle détourna son visage. Je ne dis rien.

Le dîner était servi; elle mangea peu et en silence; sa bonne vint la chercher pour la coucher; elle s'approcha, mais sans me faire aucune de ces caresses qui prolongeaient toujours d'un quart d'heure au moins son séjour auprès de moi. Je la baisai au front; elle se laissa faire et partit, toujours muette.

Resté seul, je me sentis très-malheureux. Si cette petite pouvait concevoir et conserver un tel ressentiment, j'avais tout à craindre de l'avenir. N'étais-je pas coupable, moi aussi, d'avoir trop exigé d'un seul coup? N'aurais-je pas dû procéder par degrés, au lieu d'offrir une résistance invincible? En cette circonstance, ma chère femme ne serait-elle pas mécontente de moi?

J'interrogeais son souvenir à toutes mes heures de détresse; je me dirigeai vers la chambre bleue, chambre toujours sacrée, où le lit de Suzanne était près du mien, et je m'appuyai sur l'oreiller, à la place où Marie avait rendu le dernier soupir.

—Que dis-tu? murmurai-je tout bas, que penses-tu de moi? Ai-je bien fait, ai-je mal fait? Que faut-il faire pour qu'elle soit heureuse?

Une larme que je ne pouvais plus retenir roula sur l'oreiller, et je m'assis sur le lit, bien las, bien triste.

Un sanglot étouffé sortit du berceau de Suzanne. Je me penchai sur elle, ses grands yeux brillants de larmes me regardaient dans l'ombre des rideaux bleus; elle retint encore un sanglot, mais garda le silence.

—Qu'as-tu, ma petite fille? lui dis-je profondément ému. Tu ne dors pas?

—Suzanne ne peut pas dormir, répondit-elle, parce qu'elle a fait de la peine à papa. Suzanne a été méchante, oh si! méchante!

Elle tourna son petit visage sur l'oreiller qu'elle étreignit dans ses deux bras, et son pauvre cœur se fendit en lourds sanglots. Je l'enlevai du lit dans sa longue robe de nuit, elle avait l'air d'un ange.

Elle se pencha sur mon épaule et pleura, mais avec moins d'amertume.

—Est-tu fâchée d'avoir fait de la peine à ton père? lui dis-je.

Je brûlais de l'embrasser, mais je n'osais encore, craignant, par un pardon trop vite accordé, de perdre le fruit de son repentir.

—Oh! oui, répondit-elle, bien fâchée! Depuis que je t'ai fait de la peine, je n'ose plus t'embrasser.

Je la serrai dans mes bras pour tout de bon cette fois, et je l'emportai sur le lit, à la place où sa mère était morte,

—Demande pardon à papa et à maman qui est au ciel, et à qui tu as aussi fait de la peine.

L'enfant joignit nos deux noms dans son humble prière, et je sentis que ma femme était auprès de moi.

ROMAN D'UN PERE.

VI

Grâce à l'heureux mélange d'une douceur indulgente et d'une sévérité motivée, je réussis à débarrasser Suzanne de ses velléités de domination; une année assez tourmentée fut suivie d'une autre plus facile, et nous entrâmes enfin dans une période d'apaisement qui fut pour nous le paradis. J'initiai ma fille aux mystères de la lecture et de l'écriture; cette partie de ma tâche fut douce et facile, car elle était désireuse de savoir; si j'eusse voulu la croire, nous aurions passé tout le jour, elle à questionner, moi à répondre. Mais des principes d'hygiène bien arrêtés continuèrent à nous entraîner régulièrement partout où l'on trouve l'air pur et le soleil, surtout au bois de Boulogne, —à l'heure où cette superbe promenade n'appartient pas encore à la poussière et à la cohue. C'était à deux heures de l'après-midi que nous allions nous ébattre sur le gazon.

J'étais enfant avec Suzanne, si bien qu'elle ne désirait pas d'autre société que la mienne. Elle regardait d'un air dédaigneux les enfants qui se promenaient en groupe, et me serrait la main en passant auprès d'eux comme pour m'exprimer sa joie d'être à mon côté.

—N'as-tu pas envie d'aller jouer avec les petites filles? lui demandais-je parfois.

Elle secouait négativement la tête et répondait:

—J'aime mieux rester avec papa.

Un jour, cependant, elle fut vivement tentée. Nous étions assis au soleil, dans une allée; un pensionnat de petites filles, très-correct, je dois le dire: robes noires, ceintures bleues, petit toque de velours orné d'un pompon bleu, s'arrêta en face de nous, et les enfants commencèrent une de ces rondes où les couples défilent à la queue leu leu sous les bras élevés de leurs compagnes. La chaîne gracieuse se défaisait et se reformait régulièrement: Suzanne, blottie contre moi, regardait de tous ses yeux, et de temps en temps murmurait:

—C'est bien joli!

Une sous-maitresse, qui nous regardait depuis un instant, dit deux mots à l'une des grandes, et celle-ci, prenant une des plus petites par la main, s'approcha de notre banc.

Elle me fit une révérence,—

1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat. Audessus de VINGT dollars le payement est divisé en 20 mois. 1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat.

CREDIT

LITTERAIRE & MUSICAL

MAISON ABEL PILON

33, rue de Fleurus, 33—PARIS

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur

LIBRAIRE-EDITEUR

DiCTIONNAIRES **CREDIT DE VINGT MOIS** ENCYCLOPÉDIES

Histoire, —Géographie, —Littérature, —Sciences, —Voyages, —Cartes illustrées, —Gravures, —Publications artistiques, —Musiques Etc., Etc.

M. J. BANSEREAU & Cie, 17 Cote St. Lambert, Montréal, Agents pour le Canada.

je dis me, car la révérence était pour moi, et le sourire qui l'accompagnait revenait à ma fille.

—Mademoiselle, dit elle avec la politesse consommée d'une femme du meilleur monde, voulez-vous nous faire le plaisir de jouer avec nous?

La ronde continuait, avec le chant mesuré des fillettes; Suzanne jeta un regard de côté sur la chaîne vivante, et se tourna vers moi, indécise.

—Si cela te fait plaisir, lui dis-je, tout en ôtant mon chapeau à la jeune pensionnaire, si parfaitement élevée.

—Je veux bien, dit Suzanne en hésitant encore.

Elle descendit du banc, prit la main de la jeune fille et s'avança vers la groupe. Le chant et la danse s'arrêtèrent à sa venue, et tous les yeux curieux d'une trentaine d'enfants se fixèrent sur elle. Ma petite sauvage rougit, perdit contenance, retira vivement sa main, courut à moi, me prit par le bras et me dit: "Allons-nous-en", le tout en moins de trente secondes,

Je saluai en souriant le pensionnat scandalisé, je fis un signe à Pierre, qui nous attendait au bout de l'avenue, et nous montâmes en voiture.

—Pourquoi, dis-je à Suzanne, toujours muette à mon côté et plus grave que de coutume, pourquoi n'as-tu pas voulu jouer avec les petites filles?

Elle réfléchit, mais ne put trouver la solution d'un problème véritablement au dessus de son âge.

—J'aime mieux rester avec papa, dit-elle.

Il n'y eut pas moyen de la faire sortir de là.

Le soir même, je racontai cette petite scène à ma belle-mère. Celle-ci, en apparence, ne m'avait jamais gardé rancune ni de ma résistance à ses désirs, ni de l'impertinence par laquelle elle avait clos jadis certaine conversation; une fois par semaine environ, elle venait voir Suzanne, et dînait avec nous. Comme l'enfant avait gardé l'habitude de s'endormir aussitôt après le repas, nous restions d'ordinaire en tête-à-tête, et j'avoue que

parfois la soirée me semblait longue. Aussi, je mettais en réserve pour ce jour tout ce que je pouvais récolter d'aventures, d'anecdotes et de traits d'esprit; mais ce soir-là je me trouvais à court,

—Cette sauvagerie, me dit sérieusement madame Gauthier, qui m'avait écouté sans sourcilier, est un grand défaut chez un enfant, et surtout chez une fille. Il faudrait absolument en corriger Suzanne.

Je ne trouvais pas cette sauvagerie aussi malséante qui voulait bien le dire madame Gauthier, et je hasardai avec douceur:

—Sa mère était un peu sauvage aussi, et cependant...

—Ma fille était un ange, mais cette malheureuse timidité lui a fait beaucoup de tort, reprit dogmatiquement madame Gauthier.

Le silence est l'arme des faibles, et je n'étais jamais le plus fort avec ma belle-mère; aussi je me gardai bien de rien dire.

—Puisque vous avez amené vous-même ce sujet de conversation, mon gendre, poursuivit madame Gauthier, je vous dirai qu'à mon avis, il est grand temps de mettre Suzanne en pension.

—En pension! m'écriai-je en bondissant sur ma chaise.

—Eh! oui, en pension! On n'en meurt pas! Sa mère a été élevée en pension! Qu'avez-vous à me regarder de la sorte? Vous étiez vous imaginé de faire à vous seul l'éducation de ma petite fille.

A tant d'interrogations diverses, je reconnus que madame Gauthier avait préparé ses batteries de longue main. C'était d'ailleurs son système, et uu autre se fût tenu sur ses gardes, mais je me laissais prendre au dépourvu.

Mon silence lui parut de la confusion, et elle continua triomphante:

A Continuer.